

100431903  
MLC/DS/

## **SUR LA COMMUNE DE CALVI 20260**

**Date de l'acte : 28 mars 2023**

Suivant acte reçu par Maître Marion COSTA notaire titulaire d'un office notarial à CALENZANA (20214) :

Il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 06 mars 2017 : un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des Articles 2231 et 2272 du Code Civil.

### **Identité du requérant**

Madame Rose **LEONELLI**, en son vivant retraitée, demeurant à OMESSA (20236) Francardo.

Née à ERONE (20244), le 10 octobre 1887.

Veuve de Monsieur Paul Marie **PASQUALINI** et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée ab intestat à OMESSA (20236) Haute Corse, (FRANCE) le 14 avril 1950.

### **Désignation**

Un ensemble immobilier situé à CALVI (HAUTE-CORSE) 20260 3 Rue Joffre, lieudit SAINTE MARIE :

Dans un immeuble en copropriété situé au 3, Rue Joffre, élevé de cinq étages d'habitation, grenier au-dessus, sur rez-de-chaussée à usage de locaux commerciaux et magasins, dénommé Immeuble LUCANTONE.

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
AH	189	SAINTE MARIE	00 ha 02 a 03 ca

### **Désignation du BIEN :**

#### **Lot numéro vingt-six (26) :**

Un appartement situé au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment unique, porte palière de gauche, cage d'escalier A, d'une surface habitable d'environ 63,80 m<sup>2</sup>, comprenant : un dégagement, cuisine, salon, chambre 1, chambre 2 salle d'eau, balcon de 2,50 m<sup>2</sup>.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**Adresse mail de l'étude : [mic@notaires.fr](mailto:mic@notaires.fr)**

**(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**